

Concrètement... Concreet...

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS PARTICIPATIVES À FOREST...

ENKELE VOORBEELDEN VAN PARTICIPATIEVE ACTIES IN VORST...

Le dossier thématique que nous vous proposons dans ce numéro porte sur la participation citoyenne à Forest. Déjà bien ancrée à travers les actions des nombreuses associations, comités de quartiers et initiatives citoyennes qui existent déjà dans notre commune, la participation citoyenne peut prendre des formes multiples qui viennent toutes enrichir la démocratie locale. Vous (re)découvrirez dans les pages suivantes certains des outils participatifs qui contribuent à renforcer le partenariat entre l'administration communale et ses citoyens/citoyennes, c'est-à-dire *vous*.

Het thematische dossier dat we u in dit nummer voorstellen, heeft betrekking op de burgerparticipatie in Vorst. Reeds stevig verankerd doorheen de acties van heel wat verenigingen, wijkcomités en burgerinitiatieven die al in onze gemeente bestaan, kan de burgerparticipatie veelvuldige vormen aannemen die allen de lokale participatie komen verrijken. Op de volgende pagina's zal u (opnieuw) kennismaken met bepaalde participatieve instrumenten die bijdragen tot het verstevigen van het partnerschap tussen het gemeentebestuur en zijn burgers, *u* dus.



Projets socio-économiques
du Contrat de Quartier Durable
Viels-sur-Senne (voir p. 20)

*Socio-economische projecten van
het Duurzaam Wijkcontract Viels
aan de Zenne (zie blz. 20)*



Appel à projet Village
de la Mobilité
mobilite@forest.brussels
(voir pge. 18)

*Projectoproep Mobiliteitsdorp
mobiliteit@vorst.brussels
(zie blz. 18)*

Des SuperBénévoles pour le
SuperVliegSuperMouche 2019 (voir p. 19)

*SuperVrijwilligers voor
SuperVliegSuperMouche 2019
(zie blz. 19)*



Rue scolaire à la Parkschool
(voir p. 20)

*Schoolstraat aan
de Parkschool (zie blz. 20)*



Enquête participative Projet
Parc Sportif - Stade Bertelson
(voir p. 16)

*Participatieve enquête Project
Sportpark - Bertelson stadion
(zie blz. 15)*

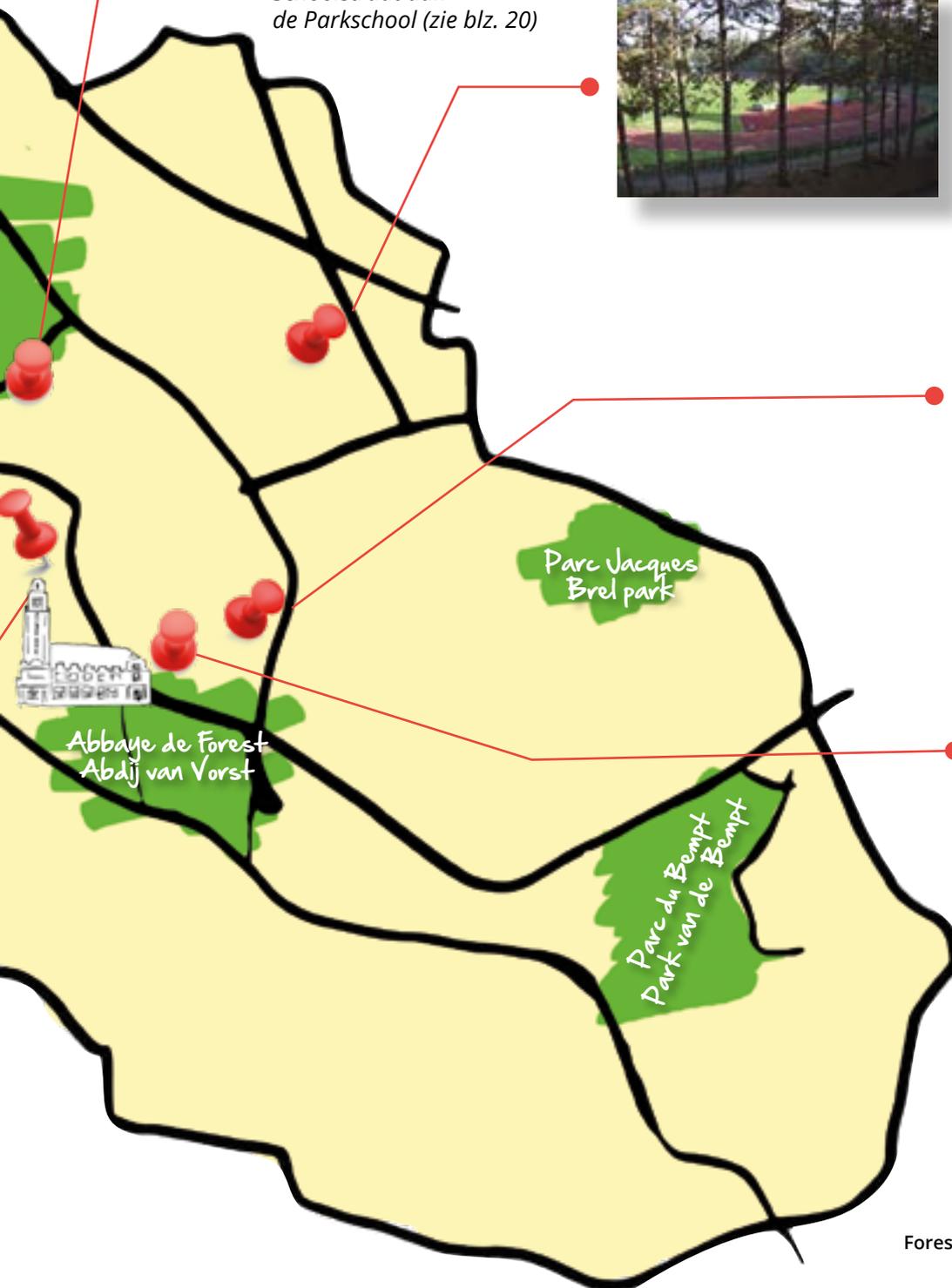


Comité culturel du CPAS
Collectif Pantographe
(voir p. 17)

*Cultuurcomité van
het OCMW - Collectief
Pantograaf (zie blz. 17)*

Date du prochain
Conseil communal :
le mardi 28 mai, à 19h30

*Datum van de volgende
Gemeenteraad:
dinsdag 28 mei, om 19u30*



Démocratie locale & participation citoyenne

LA DÉMOCRATIE LOCALE COMPORTE DIFFÉRENTES DIMENSIONS COMPLÉMENTAIRES.

AU-DELÀ DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE, LA COMMUNE DE FOREST SOUHAITE

ENRICHIR ET DÉVELOPPER LES AUTRES OUTILS DÉMOCRATIQUES

POUR FAVORISER UNE PARTICIPATION RÉELLE ET EFFECTIVE DES CITOYEN.NE.S.

La démocratie représentative au niveau local

Tous les 6 ans, les Forestois.es inscrits sur les listes électorales élisent au suffrage universel leurs représentants qui forment le Conseil communal. La démocratie représentative permet d'exprimer la volonté générale par l'intermédiaire de représentants élus par les citoyens, qui leurs délèguent ainsi leurs pouvoirs. Au niveau communal, les deux organes politiques importants sont le **Conseil communal** et le **Collège des Bourgmestre et Echevins**.

Le Conseil communal

Le Conseil communal est l'**assemblée législative** de la commune qui **votent les règlements et les ordonnances**. Dans notre commune, il est composé de 37 membres (le nombre de conseillers est proportionnel à la population de la commune) élus directement par les citoyens tous les 6 ans, lors des **élections communales**.

Le Conseil se réunit au moins 10 fois par an, et aussi souvent que nécessaire.

A Forest, le Conseil se réunit habituellement une fois par mois, le mardi soir, sauf en juillet et août.

LE CONSEIL COMMUNAL:
ORGANE LEGISLATIF
LE « PARLEMENT LOCAL »

Gestion de tout ce qui relève de l'intérêt communal



Les séances du Conseil sont en principe **ouvertes au public**, le huis-clos est l'exception. Pour procéder à un vote, la majorité des Conseillers doit être présente. **Une nouveauté à Forest** : la présidence du Conseil qui revenait avant au Bourgmestre est maintenant confiée à un.e Conseiller.e membre de la majorité (en alternance chaque année entre les deux groupes politiques de la majorité).

Le Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal est disponible sur le site internet de la commune, dans la rubrique Vie Politique - Conseil communal.

Source schéma : Brulocalis 2018 – Le guide de l'élu local



Le Collège communal

Le Collège communal forme l'**organe exécutif** de la commune. A Forest, il est composé de **10 membres** (le Bourgmestre et 9 échevin.e.s, dont une pour les affaires néerlandophones), issus de la majorité et se réunit aussi souvent que le nécessite la bonne gestion de la commune (généralement le jeudi).

Il est chargé de mettre en œuvre les règlements communaux, d'exécuter les lois, décrets, ordonnances et règlements de l'Etat, de la Région, des Communautés et des Commissions communautaires.

Source schéma : Brulocalis 2018 – Le guide de l'élu local



La Nouvelle Loi Communale confère aussi une série de compétences au Collège des Bourgmestre et Echevins, telles que la tenue et la garde des registres de l'Etat civil, la délivrance des permis d'urbanisme et de bâtir, l'administration des propriétés communales... Même si le Bourgmestre et les Echevins se répartissent entre eux les diverses compétences, **les décisions sont prises collégalement** et mises à exécution au nom de l'ensemble du Collège. Les réunions du Collège ne sont **pas publiques** et les procès-verbaux ne sont pas consultables par les citoyens.

La Secrétaire communale est chargée de la préparation des dossiers soumis au Collège et au Conseil, et rédige les comptes-rendus des réunions. Il lui revient aussi de **contresigner toutes les pièces officielles** émanant de l'administration communale.

Interpellations citoyennes

Au moins 20 citoyens résidant dans la commune (inscrits au registre de la population) et âgés d'au moins 16 ans peuvent introduire une **interpellation à l'attention du Collège**. L'interpellation doit porter **sur un sujet d'intérêt communal**, être rédigée en français ou en néerlandais et ne pas concerner un intérêt strictement particulier. Un maximum de trois interpellations citoyennes peuvent être introduites par séance du Conseil communal. Lors du Conseil, les citoyens font un bref exposé de la problématique devant le public. Le Bourgmestre ou l'Echevin ayant le point concerné dans ses attributions répond alors directement à l'interpellation.

Les modalités de délai et d'acceptation d'une interpellation sont mentionnées à l'article 64 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. Depuis 2018, ces modalités ont été assouplies par la Secrétaire communale : les demandes d'interpellations citoyennes peuvent dorénavant se faire jusqu'au 7^e jour ouvré avant la séance publique du Conseil communal. La date limite pour l'introduction d'une demande d'interpellation au prochain Conseil du 28 mai est le 17 mai.

Déclaration de politique générale, de quoi s'agit-il ?

En fonction des résultats obtenus aux élections, les différents partis constituent une majorité. Durant les négociations, les partis qui ont remporté les élections rédigent une **Déclaration de Politique Générale** qui guidera le travail du Collège. Elle contient les priorités de la majorité communale pour les 6 ans de législature.

Les outils de la démocratie participative

La participation citoyenne peut prendre différentes formes, qui peuvent se côtoyer dans certaines démarches participatives. L'objectif commun étant de favoriser l'implication directe du plus grand nombre de citoyens et d'acteurs concernés dans une démocratie vivante et constructive, dans laquelle chacun et chacune peut trouver sa place.



L'information :

Être informé c'est le préalable indispensable à la participation. C'est pourquoi un accès facile aux informations est nécessaire.

Via votre **journal communal** mais aussi via le **site internet** de la commune et les **permanences** de l'administration. Le Conseil Communal s'est aussi engagé à diffuser ses séances en streaming dans un futur proche.



La consultation :

Les citoyens sont invités à s'exprimer pour éclairer les décisions des élus sur des questions spécifiques. Plusieurs instances de consultation sont déjà organisées dans notre commune : commissions de concertation urbanistiques, réunions citoyennes, conseils consultatifs... de même que **l'enquête sur le projet « Parc sportif »** que vous trouverez en page 16 de ce journal.



La concertation :

Elle permet à des citoyens d'accompagner des projets comme **experts de leur quartier**. C'est le cas des COQ (Commissions de Quartier) dans les contrats de quartiers. Ce sera le cas aussi dans les commissions communales mixtes prévues dans la **Déclaration de Politique Générale** (voir encadré). Des initiatives existent déjà par exemple, le **Collectif Pantographe** (voir page 17) qui permet aux usagers du CPAS de définir les orientations de la politique de participation culturelle.



La co-construction :

Elle permet aux citoyens de prendre part activement aux décisions qui impactent la commune. La volonté est ici de proposer un **budget participatif** (un budget annuel attribué à un **projet citoyen** et géré avec eux) et un **droit d'initiative citoyenne** avec consultation populaire.

NB : Les modifications des processus décisionnels tels que le conseil communal mixte ainsi que le droit d'initiative citoyenne (avec vote et seuil exécutoire) réclament des précautions juridiques solides pour coexister avec la Loi Communale et le règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, la mise en place opérationnelle nécessitera donc un peu de temps.

Rencontres citoyennes :

FOREST À L'HEURE DU DIALOGUE



LES RENCONTRES CITOYENNES ORGANISÉES

EN MARS, À CINQ DATES ET CINQ LIEUX

DIFFÉRENTS DANS NOTRE COMMUNE

ONT CONNU UN FRANC SUCCÈS.

VOUS AVEZ ÉTÉ PLUS DE 400 FORESTOIS.ES

À PARTICIPER À L'UNE DE CES RENCONTRES!



L'occasion de rencontrer le nouveau Collège et de vous informer sur la politique des six prochaines années, mais aussi de vous écouter et d'échanger avec vous à ce sujet.

Lors de chacune des rencontres, les citoyens présents ont pu participer à l'un des trois ateliers proposés, en présence de membres du Collège. Les trois discussions correspondaient aux trois volets de la **déclaration de politique générale** (voir encadré page 7) (disponible sur www.forest.brussels). Après une brève présentation de la vision qui portera les actions du Collège durant sa législature, les citoyen.ne.s, comme fins connaisseurs de leur quartier, ont posé leurs questions et exprimé leurs remarques et suggestions aux élus.

Le **premier atelier** abordait les questions de la **démocratie locale**, de la **gouvernance** et de la **participation**,

ainsi que **l'accès à l'information**. A Forest, la majorité actuelle souhaite co-construire des solutions avec les citoyens par un partenariat renforcé.

Le **deuxième atelier** s'est attelé à la question d'une **commune inclusive et solidaire**. On y a parlé des questions de genre, d'accueil de la petite enfance, des seniors et des personnes en situation de handicap, d'intergénérationnel, de cohésion sociale, de culture, de solidarité au CPAS... pour que collectivement, on puisse permettre à chacun.e de se sentir bien à Forest et développer une identité forestoise pour tous, et avec tous.

Le **troisième atelier** a rassemblé les questions de **mobilité**, d'**espace public**, de **rénovation urbaine**, de **propreté publique**, de **qualité de l'air et de climat**. Le Collège s'est notamment engagé à envisager les réaménagements à la mesure des enfants, car ce qui est sûr



Voici les **sujets** qui ont particulièrement retenu l'attention des participants présents durant les échanges :

- Le développement de l'offre en transports publics en minimisant les nuisances par un aménagement de l'espace public cohérent et des infrastructures pour les cyclistes.
- En matière de propreté, la recherche d'un juste équilibre entre sanctions et sensibilisation dans la gestion des incivilités (dépôts sauvages, salissures, ...)
- L'amélioration de la qualité de l'air
- La préservation des arbres et du patrimoine végétal de la commune
- La recherche d'un équilibre entre les différents usages des espaces publics (nuisances sonores, infrastructures ludiques et sportives, sécurité et convivialité pour toutes et tous).
- La rénovation des trottoirs et les aménagements de sécurité pour les piétons, notamment aux abords des écoles (passages piétons, zone 30, accès pour les personnes à mobilité réduite).
- La création de nouvelles places en crèche et la mise en place du pacte d'excellence dans les écoles communales.
- La collaboration avec les communes voisines et les autres instances (Région, STIB, SNCB...) pour résoudre certaines problématiques conjointes (stationnement, propreté, mobilité...)
- Un meilleur accès à l'information quant aux activités, aux règlements, aux services de la commune.
- La transparence du fonctionnement démocratique (explication du budget communal, rôle des différentes instances décisionnelles - Collège, Conseil...)
- La mise en place des outils de la participation citoyenne (droit d'interpellation, budget participatif, consultation des citoyens pour certains projets).



et bon pour un enfant, l'est aussi pour tous les usagers de l'espace public.

Il est difficile de résumer en quelques lignes toutes les discussions riches et variées qui se sont tenues durant cette dizaine d'heures d'échanges citoyens. Une chose est sûre : le bilan de ces rencontres confirme l'intérêt des

Forestois.es pour leur commune et le besoin de développer les outils permettant une participation citoyenne plus active et effective à Forest.

La synthèse complète des rencontres citoyennes est disponible sur le site internet de la commune dans la rubrique Vie politique - Participation citoyenne.